



Fédération  
Générale des  
Fonctionnaires  
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél :

01.44.83.65.55

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr)

Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

## Protection sociale complémentaire des fonctionnaires et agents publics de la Fonction publique de l'Etat.

### Pour FO, un premier pas à concrétiser !

La Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO), première organisation syndicale de la Fonction publique de l'Etat, signera « *l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat* ».

Les avancées obtenues lors de la négociation avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques, dans laquelle la FGF-FO a été partie prenante et force de propositions, ont permis d'aboutir à un accord-cadre nettement supérieur aux prestations minimales prévues par le code de la Sécurité Sociale.

Avec un panier de soins de qualité, une solidarité intergénérationnelle indispensable, tous les agents de la fonction publique, actifs et retraités, fonctionnaires et contractuels pourront bénéficier d'une couverture santé complémentaire. Leur reste à charge diminuera car l'Etat employeur participera à hauteur de 50 % du coût du panier de soins. La création d'une commission paritaire de pilotage donnera un rôle essentiel aux organisations syndicales pour garantir les meilleurs droits aux agents publics.

Cet accord interministériel n'est qu'une base. Les futures négociations au sein des ministères ne pourront qu'améliorer et renforcer ainsi les besoins spécifiques à certains secteurs d'activité.

Pour autant, pour la FGF-FO, ce n'est qu'une première étape. Les négociations qui doivent s'ouvrir immédiatement sur la prévoyance devront permettre de la coupler avec la santé pour procurer une offre globale renforçant la solidarité.

**Une solidarité**, valeur fondamentale de la sécurité sociale que la FGF-FO continue de défendre en réclamant le retour à un financement par les cotisations et un renforcement des remboursements des dépenses de santé.

Notre signature ne saurait faire oublier l'urgence d'ouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique.

**Une augmentation immédiate** de la valeur du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire sont indispensables pour compenser la hausse continue du coût de la vie depuis plusieurs mois. Mieux rémunérer garantit l'attractivité de l'emploi public. Recruter et maintenir des agents de catégorie C et B au niveau du SMIC est inadmissible.

C'est pourquoi, la FGF-FO et la Confédération FO appellent les fonctionnaires et agents publics à la mobilisation, le 27 janvier prochain, pour rappeler à l'Etat employeur son devoir d'exemplarité en matière d'augmentation des salaires. Geler le point d'indice sur la totalité du quinquennat serait une première dont personne ne peut se satisfaire !

Paris, le 21 janvier 2022.

